



Commentaires de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle

dans le cadre de

L'appel à soumission de contributions écrites 2022 sur les questions suivantes :

- (i) les défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19 en ce qui concerne la diversité des expressions culturelles hors ligne et en ligne ; et
- (ii) l'importance de la participation des micros, petites et moyennes entreprises créatives et culturelles.

présentés au

Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Le 28 novembre 2022

1. Présentation de la FICDC

La FICDC a été fondée à Séville le 19 septembre 2007 pour remplacer le Comité international de Liaison des Coalitions pour la diversité culturelle (CIL). Ce Comité avait été créé en 2003 à l'initiative des Coalitions pour la diversité culturelle pour faciliter la coopération, le développement de positions et d'actions communes. Le CIL a notamment encouragé l'élaboration de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO en coordonnant la participation de représentants de la société civile et de professionnels du secteur culturel aux sessions de négociations internationales. L'adoption de la Convention en 2005, puis son entrée en vigueur le 18 mars 2007, a donné un nouveau tournant à l'action du CIL devenu Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). La FICDC regroupe aujourd'hui une trentaine d'organisations professionnelles de la culture qui représentent les créateurs, les artistes, les producteurs indépendants, les distributeurs, les radiodiffuseurs et les éditeurs des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels d'une trentaine de pays. La Fédération est constituée en société au Canada et son secrétariat général est établi à Montréal. La Coalition française pour la diversité culturelle assure la représentation de la FICDC auprès de l'UNESCO à Paris.

2. Appel à contribution : les défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19 et l'importance de la participation des micros, petites et moyennes entreprises créatives et culturelles

Par la présente, la Fédération répond à l'invitation lancée par le Secrétaire de la Convention de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui sollicite des observations concernant :

- Les défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19 en ce qui concerne la diversité des expressions culturelles hors ligne et en ligne; et
- L'importance de la participation des micros, petites et moyennes entreprises créatives et culturelles.

Dans la présente intervention, nous réitérons les positions de la Fédération à l'égard de ces deux sujets.

2.1. Les défis rencontrés dans le contexte de la COVID-19 en ce qui concerne la diversité des expressions culturelles en ligne

Il est maintenant reconnu que la pandémie de COVID-19 a frappé de façon particulièrement dure le secteur culturel, et ce, partout dans le monde. Ses effets ont été multiples et se feront sentir à long terme. Cette crise mondiale a posé de façon générale des défis économiques directs liés à la reprise des activités après une absence plus ou moins longue selon les États, et en présence de mesures de soutien très variables. Ceci étant dit, il est aussi reconnu que la pandémie, plutôt que de faire émerger de nouveaux problèmes, a mis en lumière et exacerbé

ceux qui existaient déjà. Le débat RésiliArt, qui s'est tenu le 14 mai 2020 dans le cadre d'un partenariat entre l'UNESCO et la FICDC, a permis d'en identifier plusieurs, que nous rappelons ici. La pandémie de COVID-19, partout dans le monde, à des degrés divers, a exacerbé les difficultés liées :

- aux conditions socio-économiques des créateurs et à l'absence ou à la minceur du filet social qui les soutient ;
- aux inégalités entre les genres, la pandémie étant reconnue comme ayant eu un impact négatif plus important sur les femmes que sur les hommes;
- à la coopération internationale, plus nécessaire que jamais dans un contexte de fragilisation généralisées des industries et secteurs culturels et dans un contexte économique incertain;
- aux besoins de formation et de professionnalisation des secteurs culturels, notamment en raison de l'accélération des défis liés au numérique;
- aux enjeux découlant d'un inégal accès à l'Internet;
- à l'absence répandue de régulation des grands acteurs du numérique;
- à l'inégal respect du droit d'auteur selon les pays;
- à la présence inégale de radiodiffuseurs publics, essentiels pour le maintien de la diversité des expressions culturelles;
- aux difficultés liées à la mobilité des artistes;
- aux défis posés à la liberté d'expression des créateurs;
- à l'accès à des données standardisées et probantes qui permettraient de mesurer la diversité des expressions culturelles.

Les mesures de soutien mises en place par les états membres de l'UNESCO ont été variables. Rappelons que le Secrétariat de la Fédération a rédigé et publié un [inventaire](#) de ces mesures. Ce tour d'horizon, bien que non exhaustif a permis de constater que les mesures de soutien sont rares en dehors des pays les plus riches du globe - et qu'on observe même des reculs dans certains pays : une situation très préoccupante pour la diversité des expressions culturelles, au niveau local et à l'échelle internationale. Cela risque de creuser davantage les inégalités mondiales dans le domaine de la circulation des biens et services culturels. Dans un grand nombre de pays, on déplorait déjà la faiblesse ou même l'absence de politiques culturelles. Il faudra sans doute compter davantage sur la solidarité et les réseaux communautaires pour appuyer un tant soit peu le secteur culturel dans ces pays, mais aussi sur le rôle que peuvent et doivent jouer à l'échelle internationale des organisations comme l'UNESCO.

Ajoutons qu'en septembre dernier, la Banque mondiale a publié un [communiqué](#) intitulé « le risque d'une récession mondiale en 2023 s'accroît sur fond de hausse simultanées des taux d'intérêt », lequel présente une étude alertant sur « la nécessité d'agir pour juguler l'inflation sans exacerber le risque de récession ». La pandémie a fragilisé la situation économique de plusieurs pays, ce qui touche aux premiers chefs les industries culturelles. Cela engendre, des craintes de voir le soutien public à la culture et les mesures de protection sociale offertes aux créateurs - lorsqu'il y en a - diminuer, en plus de faire craindre une baisse des dépenses des consommateurs. Une fragilisation des écosystèmes culturels dans les pays dotés de politiques culturelles, à terme, risque de fragiliser les réseaux de solidarité internationaux aussi.

Dans ce cadre, il est essentiel de renforcer la participation de la Société civile dans les instances de l'UNESCO afin qu'elle contribue à la conception et à la mise en œuvre de politiques visant à mitiger les effets importants et durables de la pandémie.

2.2. L'importance de la participation des micros, petites et moyennes entreprises créatives et culturelles.

La Fédération est un acteur de premier plan de la société civile dans les travaux de l'UNESCO touchant à la Convention de 2005. Les formes juridiques et organisationnelles de nos membres varient, mais représentent des créateurs, des artistes, des producteurs indépendants, des distributeurs, des radiodiffuseurs et des éditeurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels. Autrement dit, une pléthore de micro, petites et moyennes entreprises y sont représentées¹.

Dans plusieurs secteurs culturels, la diversité des expressions culturelles repose sur la capacité des créateurs de devenir eux-mêmes entrepreneurs pour donner une vie à leur œuvre et en vivre, ou bien de se tourner vers des entreprises indépendantes locales capables de les soutenir.

Ces entreprises indépendantes du secteur culturel ont une place centrale au sein de la FICDC et leur voix est essentielle dans les instances de l'UNESCO où sont traités de nombreux sujets qui les concernent.

Ceci étant dit, ces entreprises opèrent bien souvent avec des ressources financières et humaines très limitées. Il est peu réaliste de s'attendre à ce qu'elles s'impliquent directement dans l'élaboration de politiques publiques internationales. Dans l'esprit de renforcer les mécanismes existants et d'éviter la duplication, nous suggérons donc de veiller à ce que ces voix continuent d'être représentées et prises en considération par les organismes de la société civile, plutôt que de multiplier les instances où elles seraient sollicitées individuellement.

3. Conclusion

Nous remercions le Secrétariat de la Convention de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour cette occasion d'exprimer notre point de vue sur les deux sujets traités dans cette intervention.

¹ À titre d'exemples, mentionnons que la coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles, par exemple, estime s'exprimer au nom de 2900 entreprises du secteur culturel, ce qui inclut notamment des artistes-autoproduteurs. Les membres de la Coalition française représentent aussi de nombreuses entreprises : 720 éditeurs de livres sont membres du SNE, et 50 du Syndicat des Éditeurs Alternatifs; dans les secteurs audiovisuels et cinématographiques, l'USPA représente 250 sociétés de production, le spi représente 450 sociétés de production indépendantes, le SPECT 44 sociétés; le Syndicat des Distributeurs Indépendants (Cinéma) représente 39 sociétés et la FICAM regroupe plus d'une centaine d'entreprises dont l'activité couvre l'ensemble des métiers et du savoir-faire technique de l'image et du son; enfin, l'UPFI représente 112 sociétés de production musicales indépendantes. La Coalition autrichienne représente environ 7000 micro, petites et moyennes entreprises.